

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 28 avril 2015**

Sous la présidence de Madame Nella WAGNER, Maire

Présents :

M. Jean-Luc GALLIATH, 1^{er} Adjoint - M. Jacky FRETZ, 2^e Adjoint- Mme Véronique HEIL, 3^e Adjoint

Mmes et MM. les conseillers : Claudine GEMSA, Gabrielle CAMBRON, Lucie BOYELLE, Yves DEIBER, Philippe SCHALLER, Francine BEYLIER, Hervé CLOR, Sébastien SIMON

Absents excusés :

Vanessa JUNG qui a donné procuration à Hervé CLOR

Marc BURRER qui a donné procuration à Philippe SCHALLER

Secrétaire de séance : Mlle Stéphanie BAUCHET, secrétaire de mairie

Aménagement d'un plateau sportif : attribution du marché et emplacement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation selon la procédure adaptée a été lancée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP), pour la création d'un plateau sportif.

Le marché est alloti et comprend les 3 lots suivants :

- * Terrassement : création d'une plateforme
- * Fourniture et mise en place d'un gazon synthétique
- * Mise en place d'un grillage et d'une porte d'accès

La commission réunie a analysé les différentes offres selon les critères retenus dans le règlement de consultation dans les conditions prévues à l'article 53 du CMP.

Les critères d'attribution sont notés de 0 à 10, pondérés et appréciés de la manière suivante :

- prix des prestations : 50 %
- performances techniques et acoustiques des produits : 30 %
- le caractère esthétique et fonctionnel: 20 %

Une négociation a ensuite été menée avec les entreprises mieux disantes les mieux placées pour chaque lot.

A l'issue de celles-ci, les entreprises suivantes ont été retenues :

Lots	Entreprise	Prix HT	Prix TTC
1 Terrassement	ANDRE TP	16 269 €	19 522,80 €
2 Gazon synthétique	SATD	6 430 €	7 716,00 €
3 Clôture	SATD	22 708 €	27 249,60 €
	Total	45 407 €	54 488.40 €

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal, à la majorité de 12 voix pour (dont deux procurations), une voix contre et une abstention:

✓ Avalisent les choix retenus et chargent Mme le Maire de la signature du Marché et de toutes pièces y afférent.

✓ Décident de retenir l'emplacement au bas du terrain de football à droite du terrain d'entraînement.

Arpentage rue des Vosges

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de faire procéder à un nouvel arpentage au prix forfaitaire de 325 € HT sous réserve de la participation de M. et Mme ERTLE à hauteur de 150 € et délègue à Mme le Maire la signature des documents y afférents.
- Donne son accord pour la cession à l'euro symbolique de la section de la parcelle cadastrée n°/50 section 1 d'une contenance de 3 centiares, M. et Mme ERTLE cédant pour leur part à l'euro symbolique également la section de la parcelle cadastrée n°/179 section 1 d'une contenance de 1 centiare.(annexe 1)
- Donne délégation à M. Jean-Luc GALLIATH, 1^{er} adjoint, pour signer l'acte administratif au nom et pour le compte de la commune, Mme le Maire agissant comme officier ministériel. Tous les frais découlant de cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

Illuminations de Noël

Pour continuer l'illumination de la commune à la période de Noël, l'acquisition de nouvelles décorations lumineuses identiques à celles déjà posées est proposée.

*Après délibérations les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,
✓ Décident de retenir l'entreprise DECOLUM pour un montant de 836,10 € HT. La dépense sera imputée sur le compte 21578 du budget primitif 2015.*